

Voix des territoires : Expériences et défis de la transition énergétique au Sénégal

ABDOULAYE BA, AIDA DIOP, NDEYE FATOU SY, SAFIÉTOU FALL, GNAGNA DIÈNE

Mai 2026

Natural Resource Governance Institute

Table des matières

Messages clés	3
Introduction	4
Territoires et projets énergétiques : entre expériences et espoir d'une transition énergétique juste et équitable	5
Le JETP : un outil nécessaire pour la transition énergétique, mais limité et peu inclusif	19
Recommandations	25
Conclusion	28

Messages clés

- Les énergies renouvelables peuvent devenir un puissant levier de développement local (électrification, emplois, revenus communaux, soutien aux PME) à condition de répondre aux besoins réels et d'éviter les tensions foncières et économiques.

- Les collectivités locales et les communautés soutiennent l'idée d'une transition énergétiques mais ignorent le JETP. De ce partenariat, elles attendent une énergie fiable pour produire, des emplois durables, des bénéfices pour les femmes et jeunes ; d'où la nécessité de prioriser des sessions de sensibilisation au plan d'investissement dans les zones ciblées.

- Le gouvernement doit réviser les codes des collectivités locales, et rendre obligatoires les études de référence économique détaillées avant tout projet énergétique, en complément des études d'impact socio-environnementales.

- La transition énergétique reste incomplète si elle ignore les femmes : elles subissent les impacts sans en tirer de bénéfices. Les projets énergétiques devront dans le futur intégrer des marqueurs de genre et des actions inclusives, facteur indispensable pour une transition équitable et durable.

- Les financements et les projets énergétiques doivent être conditionnés à la transparence, à la participation communautaire, à la redevabilité et à des engagements clairs sur les emplois locaux, les mesures de mitigation et la redistribution des bénéfices.

- Le JETP réussira si le Sénégal renforce les capacités des collectivités, adopte des modèles contractuels types et met en place des mécanismes transparents de suivi multi-acteurs. La société civile (PACTEJ) doit poursuivre son rôle d'information, de veille et d'accompagnement

Introduction

Le Sénégal dispose d'un potentiel considérable en matière d'énergies renouvelables ; notamment solaire, éolienne et hydraulique ; qui reste encore largement sous-exploité. Dans une perspective d'un mix énergétique et en vue d'une transition vers des énergies moins polluantes, le pays s'est engagé depuis quelques années dans le développement de projets renouvelables, notamment à l'échelle territoriale avec 30 % de la puissance installée du pays.

Par ailleurs depuis 2023, le Sénégal a rejoint le Partenariat pour une Transition Énergétique Juste (Just Energy Transition Partnership - JETP) avec un objectif d'augmenter à 40% en 2030 la part des renouvelables, réduire les coûts de production, améliorer l'accès à l'électricité dans les zones rurales, créer des emplois locaux, limiter les impacts environnementaux et stimuler le développement des territoires. Toujours en phase de conception et de validation, ce mécanisme devra être accompagné d'un plan d'investissement non encore publié, composé de 34 projets validés dont 11 seulement ont trouvé un financement.

Dans ce plan d'investissement, le gouvernement reconnait la nécessité de la mise en place d'un organe, d'une commission ou d'un groupe de travail dédié à l'équité et à la justice dont la mission serait « d'évaluer les projets » et qui « pourra demander des modifications ou amendements pour un meilleur respect des critères équité ; justice », avec un focus particulier sur les impacts sociaux des projets retenus notamment sur le plan des emplois, du contenu local, la formation, le dialogue social, le genre et les droits humains.

Dans cette perspective, la transition énergétique ne doit pas se réduire à un simple changement technologique ou à des objectifs quantitatifs de production, elle doit être juste et équitable. Ceci implique d'intégrer les besoins et les voix des communautés directement affectées, de réduire les inégalités, de préparer les collectivités aux transformations à venir et de garantir que les bénéfices de cette transition profitent à tous, en particulier aux groupes les plus vulnérables.

Cette présente analyse s'inscrit dans la continuité des travaux sur le JETP au Sénégal, développés par le Natural Resource Governance Institute et ses partenaires de la société civile sénégalaise dans l'objectif d'amplifier les voix des communautés et des collectivités territoriales susceptibles d'accueillir les projets énergétiques. Elle vise à tirer des enseignements des centrales implantées à Bargny (charbon), Malicounda (éolien), ainsi qu'à Méouane et Taïba Ndiaye (solaires), en mettant en évidence les expériences des municipalités et des communautés locales sur les pratiques de gouvernance et les impacts socio-environnementaux de ces projets. Aussi, elle analyse les pratiques de mise en œuvre des projets de renouvelables, les écarts entre les principes affichés de « transition juste » et les réalités vécues sur le terrain, afin de formuler des recommandations concrètes et actionnables.

Ce présent travail est le fruit d'une recherche documentaire combinée à des entretiens approfondis, des focus groups et des observations sur sites dans les zones abritant les projets. Au total dix entretiens et cinq focus groups ont été réalisés. Les entretiens et focus groups ont été conduits par une équipe conjointe NRGI (National Resource Governance Institute), LSD (Lumière Synergie pour le Développement) et WIM (Women in Mining). Les données ont été collectées auprès des communautés, en portant une attention particulière aux femmes, aux leaders communautaires et aux jeunes, ainsi qu'auprès des élus locaux. Le 19 novembre 2025, NRGI a organisé un atelier de revue des résultats préliminaires avec les acteurs des communautés, des collectivités territoriales et de la société civile afin de confronter et renforcer les données de terrain.

Il convient de préciser que cette étude reconnaît certains limites, notamment l'absence d'entretiens directs avec les entreprises implantées dans les zones concernées, ce qui aurait permis de croiser et de vérifier les informations recueillies auprès des communautés et des autorités locales. Cette lacune souligne la nécessité d'un dialogue permanent plus équilibré entre acteurs publics, privés et communautaires pour renforcer et favoriser une compréhension partagée des impacts réels des projets énergétiques sur les territoires.

Territoires et projets énergétiques : entre expériences et espoir d'une transition énergétique juste et équitable

Au Sénégal, de nombreuses collectivités territoriales (telles que Taiba Ndiaye, Malicounda, Sinthiou Mekhe, Manantali, Sakal, Bokol, etc.) ont déjà expérimenté le développement d'initiatives en énergies renouvelables : centrales solaires, éoliennes et hydroélectriques.

Dans une perspective de mise en œuvre du JETP au Sénégal, ces expériences offrent des enseignements précieux sur les défis à surmonter, les conditions de réussite et les impacts socio-économiques possibles, du point de vue des communautés réceptrices des projets identifiés dans le plan d'investissement. Les expériences liés aux centrales à combustibles fossiles fournissent également des informations précieuses pour les autorités et les acteurs de la société civile, en donnant à voir les réalités vécues par les communautés et les collectivités territoriales.

À l'heure où le pays se prépare à mettre en œuvre le JETP, il est essentiel de s'appuyer sur ces enseignements afin de bâtir une transition énergétique inclusive, équitable et bénéfique pour tous.

La centrale à charbon de Bargny, un exemple à ne pas reproduire dans les futurs projets énergétiques

Le 25 novembre 2009, le Conseil d'administration de la Banque Africaine de Développement (BAD) a approuvé un prêt de premier rang de 55 millions d'euros en faveur de la Compagnie d'électricité du Sénégal (CES) pour le développement et l'exploitation de la première centrale au charbon du Sénégal. Le projet fut cofinancé par deux autres banques multilatérales de développement : la Banque ouest-africaine de développement et la Société néerlandaise de financement du développement (FMO).

Située dans le département de Rufisque, la commune de Bargny est prise en étau entre une pression démographique galopante, l'érosion côtière du fait des effets du changement climatique, la présence de la cimenterie SOCOCIM ; l'un des principaux complexes cimentiers du pays ; et le développement de la zone industrielle de Diamniadio. C'est dans ce contexte qu'une centrale à charbon y a connu ses débuts, dans le cadre du plan Takkal, programme national visant à répondre à la crise énergétique du pays. D'une capacité théorique de 125 MW, cette centrale occupe 29 hectares et devait initialement contribuer à sécuriser à l'approvisionnement en électricité au niveau national.

Implantée non loin de la mer, dans les zones de Sendou et Minam, cette installation contribue fortement à réduire l'espace disponible pour la commune. Sa cohabitation avec l'activité de la pêche est perçue par les habitants comme ayant des impacts négatifs importants sur les économies locales, touchant particulièrement les femmes travaillant dans la transformation de produits halieutiques.

Les entretiens avec les communautés et collectivités territoriales à Bargny, ainsi que les rapports de vérification de conformité du Mécanisme Indépendant de Recours (MIR) de la BAD et du Mécanisme indépendant de plainte (Independant Complaint Mechanism - ICM) de la banque néerlandaise FMO (2020 et 2023), mettent en évidence de graves manquements socio-économiques et environnementaux dans l'installation et la gestion de la centrale.

Perceptions sur les impacts socio-économiques ; Entre marginalisation, perte de revenus et fracture sociale

Les communautés interrogées lors des focus group et entretiens individuels menés à Bargny considèrent que le projet a été développé dès le départ en portant atteinte aux droits fonciers des communautés. La centrale fut en effet construite sur un site qui devait accueillir 1433 parcelles destinées aux familles déplacées à cause de l'érosion côtière, privant ces dernières de leur droit au logement. Après avoir examiné la conformité du projet de centrale électrique de Sendou aux politiques et procédures applicables de la BAD, le MIR a conclu en 2019 à sa non-conformité avec les standards de performance environnementale et sociale de la Société financière internationale (SFI/IFC).

Cette conclusion reposait notamment sur la perturbation potentielle des moyens de subsistance liée au déplacement des entreprises de séchage de poissons dans la zone tampon du site, l'insuffisance des consultations publiques, l'absence de plan d'action de réinstallation et les impacts négatifs potentiels sur le milieu marin. Ces constats ont été complétés par le rapport 2023 du Mécanisme indépendant de plainte (ICM) de la banque néerlandaise FMO, qui a également relevé une non-conformité dans la gestion du foncier du projet.

Pour les participantes aux focus group et à l'atelier de partage, le tissu économique de Bargny ; principalement soutenu par la pêche, la transformation des produits halieutiques par les femmes et la culture du gombo en saison des pluies ; est directement affecté par l'exploitation de la centrale à charbon. La contamination par les poussières issues de cette centrale impacte par exemple négativement la qualité et la valeur marchande du poisson fumé. Comme l'explique l'un des leaders communautaires interrogé à Bargny, ***« le charbon a couvert notre avenir d'une poussière noire. Nos produits ne se vendent plus, nos terres sont mortes. »***

Les femmes interrogées ont dénoncé le fait qu'aucune évaluation économique de référence des revenus générés n'avait été réalisée, et qu'aucun plan de réinstallation n'a été mis en place. Parmi elles, celles qui poursuivent leurs activités à proximité de la centrale demeurent exposées de manière continue aux risques économiques engendrés par les dépôts des poussières de charbon et de cendre. En outre les perspectives de relocalisation restent incertaines, faute de terrain disponible selon le rapport ICM 2023.

Un protocole tripartite entre l'entreprise CES, la municipalité de Bargny et la Senelec (Société Nationale d'Electricité du Sénégal ; a été signé en 2017. Ce protocole s'accompagne d'un plan d'action social axé sur l'éducation, la promotion de l'économie locale, l'autonomisation des femmes, la culture et l'assainissement. Cet accord comprend un appui annuel de 330 millions FCFA et un fonds de 200 millions FCFA pour les femmes, les pêcheurs et les artisans.

Ces montants sont toutefois jugés insuffisants et leur gestion opaque. Les femmes transformatrices et les leaders communautaires interrogés les considèrent comme un leurre destiné à masquer les impacts sociaux économiques de la centrale. La commune de Bargny ne dispose d'aucun pouvoir de contrôle sur les projets financés par la centrale, ceux-ci étant définis et pilotés par la SEC, comme l'illustre le témoignage d'un conseiller municipal : ***« La commune n'a pas la main. C'est la centrale qui définit, finance, et suit ses propres projets. »***

Certaines infrastructures (routes, passerelles ; qui bénéficient, selon certaines femmes, davantage aux travailleurs de la centrale qu'aux communautés) ont été réalisées et des dons à différentes institutions religieuses ont été versés. Pour certains membres de la communauté interrogés dans le cadre cette étude, ces dépenses sont perçues comme des actes de ***« corruption sociale »*** visant à acheter les communautés opposées à la centrale à charbon, comme l'illustre le témoignage d'une femme transformatrice lors d'un focus group : ***« Ils nous donnent des routes, mais c'est pour acheter notre silence. »*** ; ou celui d'un conseiller municipal : ***« Ces actions, c'est de la corruption pour obtenir une légitimité sociale. »***. Ces pratiques taxées de « clientélisme » ont également nourri des tensions internes au sein des communautés en créant des divisions internes. Au cours des entretiens, plusieurs interlocuteurs ont expliqué que certains membres de la communauté, parfois séduits par des avantages individuels, se sont mis à défendre le projet, tandis que d'autres continuaient de s'y opposer. Comme le résume un élu local à la mairie de Bargny : ***« La centrale a réussi à nous diviser. Certains défendent le projet pour leurs propres intérêts, d'autres n'en veulent pas, mais tout le monde subit la pollution ».*** Des propos similaires ont également été formulés lors de l'atelier de partage des résultats préliminaires.

Perceptions sur les impacts environnementaux ; Pollution, vulnérabilités et dégradation du cadre de vie des communautés

Les entretiens avec les communautés, étayés par les données recueillies dans la revue de la littérature, font clairement ressortir que l'installation de la centrale à charbon, mise en service à partir de 2018, a des impacts négatifs sur l'environnement et les populations.

Le Code de l'environnement sénégalais de 2001 (article L. 13) impose que certaines installations soient éloignées d'un rayon minimum de 500 mètres d'habitations, de zones destinées à l'habitation, de cours d'eau e lacs, et de voies de communication. Dans le cas de la centrale de Bargny, les activités économiques des femmes transformatrices sont pourtant juxtaposées aux installations de ladite centrale. Ce cas de figure observé sur le terrain a été fortement décrié par les femmes lors des entretiens. Une riveraine témoigne en ces termes :« Mes enfants vont à l'école et se soignent sous la centrale ». Cette proximité problématique entre la centrale et les riverains était rapportée dès 2016 dans le rapport de la FMO.

A travers ce projet de centrale à charbon, la commune de Bargny est exposée à un risque d'impact cumulatif liés aux pollutions provenant de la cimenterie SOCOCIM, de la centrale elle-même et du transport du charbon depuis Dakar jusqu'au site.

L'absence d'un suivi fiable de l'air ambiant dans les environs pourrait constituer un risque sanitaire à long terme réel pour les populations situées sur l'axe Rufisque, Bargny et Sendou. Un audit communautaire réalisé en 2019 conduit par Natural Justice , en plus de l'étude de conformité FMO de 2023, et les observations faites sur le terrain au cours de cette étude, ont démontré le dépôt de particules de charbons aux alentours de la centrale, impactant de fait les activités économiques des femmes y travaillant. Ce problème est aggravé par la gestion des cendres qui est jugée non conforme aux exigences internationales IFC par ce type de centrale. En effet, les émissions de charbon produisent des poussières noires qui se déposent sur les habitations et les produits halieutiques transformés par les femmes, affectant leur qualité et leur valeur marchande. Comme le témoigne une femme transformatrice rencontrée sur les lieux « Depuis que la centrale est là, nos produits sont couverts de poussière noire et huileuse ; elle détruit nos cultures de gombos. Nos récoltes noircissent. »

Abordant la question relative aux risques liés aux impacts de l'exploitation sur l'eau, le rapport ICM 2023 avait souligné que la gestion de l'eau potable et des risques de contamination des eaux souterraines étaient partiellement conformes aux exigences de l'IFC, du fait de « l'absence de progrès dans la correction des sources potentielles de pollution de l'eau, telles

que le système d'effluents et d'eaux pluviales, la décharge de cendres et le système de stockage du charbon ». Le même rapport relevait également que la gestion du transport et le stockage du charbon, ainsi que le monitoring de la qualité de l'air n'était pas conformes aux normes de performance IFC en matière de durabilité environnementale et sociale.

Perceptions sur la gouvernance du projet ; Entre opacité et absence de redevabilité

Le processus d'installation de la centrale à charbon a été largement dénoncé par les communautés pour son absence de transparence et de consultation significative. Les études d'impact environnemental perçues comme biaisées par les participants aux entretiens à Bargny par défaut de consultation publique, couplées à la non-existence d'une étude de référence sur la situation socio-économique des femmes autour de la centrale, ainsi que sur l'impact sur le milieu marin au début du projet, ont créé des sentiments de frustration chez les communautés. En effet, ces dernières considèrent que les promoteurs du projet ont délibérément minimisé les risques réels de l'installation dans la zone, en présentant des données non exhaustives sur les impacts socio-économiques et environnementaux.

L'absence de consultation préalable couplée à l'inexistence de processus d'information transparent sont fréquemment dénoncées par les communautés interrogées au cours de cette étude qui décrivent cette centrale à charbon comme un projet imposé par l'État sans



Mare juxtaposant la centrale à charbon de Bargny, Sénégal

concertation. Les avis exprimés par les communautés indiquent que les consultations, lorsqu'elles ont eu lieu, étaient plus formelles que participatives, sans réelle prise en compte des préoccupations des habitants. Ce défaut d'information préalable et l'absence de participation significative ont généré un fort sentiment d'injustice et de marginalisation. Une femme transformatrice raconte : « Nous avons juste été informées qu'une centrale à charbon sera construite [...] La population avait marqué son opposition. ». Ces propos sont confirmés par ceux d'un leader communautaire : « On a été écoutés, mais ignorés. » Le rapport FMO 2016 précisait d'ailleurs que « jusqu'au démarrage réel des travaux de construction, en 2013, le projet et ses développements pertinents étaient inconnus pour la plupart des groupes locaux ». Le rapport de 2023 soulignait également qu'« avant le démarrage du projet, aucune consultation n'a été menée avec les propriétaires fonciers et aucune étude de base n'a été réalisée pour identifier les ménages potentiellement touchés. Les processus de consultation ont commencé bien plus tard. »

Le comité communautaire de suivi mis en place en 2016 est dépourvu de pouvoir réel et d'indépendance. D'après quelques personnes interrogées les décisions majeures ; tels que les financements, les priorités et les recrutements ; sont prises unilatéralement par la centrale tandis que la municipalité joue un rôle purement périphérique. Comme le déplore un conseiller municipal : « Même les matériels médicaux offerts sont distribués sans que la commune ne soit impliquée. »

Par ailleurs le litige autour de la centrale de Bargny, portant sur la dénonciation d'une dette de plus de 30 milliards FCFA par Nordic Power AB, société suédoise active dans le secteur de l'énergie et impliquée dans le projet, révèle des lacunes dans la transparence et la redevabilité financière. Ce contentieux souligne la nécessité d'un renforcement de la gouvernance du projet pour restaurer la confiance des communautés et les collectivités. Il met également en lumière les risques potentiels pour la stabilité des projets énergétiques et la crédibilité des acteurs impliqués.

Dans ce contexte marqué par des défaillances persistantes en matière de gouvernance, certaines évolutions récentes méritent toutefois d'être relevées, sans préjuger de leur mise en œuvre effective ni de leur capacité à répondre aux manquements identifiés. La Compagnie d'Electricité du Sénégal (CES) a franchi un pas important en matière de transparence sur la

responsabilité sociale et environnementale en publiant en mars 2025 son Stakeholder Engagement Plan (SEP) ; Annual Plan 2025 et son Environmental and Social Action Plan (ESAP 2025).

Ces documents traduisent une volonté de structurer la gouvernance environnementale du projet à travers des actions planifiées et budgétisées qui semblent aller dans une perspective les non-conformité soulevé dans les rapports ICM et les inquiétudes des populations. Le SEP 2025 présente des activités d'engagement communautaire assorties d'une colonne budgétaire, tandis que l'ESAP 2025 énumère des mesures correctives et préventives avec des responsables, échéances et indicateurs.

Ensemble, ces outils témoignent d'un effort d'institutionnalisation des pratiques RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) et d'une reconnaissance des enjeux sociaux et environnementaux dans la gestion de la centrale.

Toutefois, plusieurs points d'attention sont nécessaires dans l'exécution de ces plans ; notamment une transparence budgétaire, un suivi participatif et de partage des informations, ainsi que la redevabilité. Les mécanismes de consultation et de doléance doivent être renforcés pour garantir une implication réelle des populations locales, notamment des femmes, des jeunes et des pêcheurs.

Le cas de Bargny illustre les écueils d'une politique énergétique conduite sans ancrage dans la justice sociale et environnementale. Conçue pour sécuriser l'approvisionnement national, la centrale à charbon s'est traduite localement par des pertes économiques, des risques sanitaires et une gouvernance opaque, alimentant un sentiment de marginalisation. Une dynamique comparable se retrouve en Afrique du Sud, où la dépendance au charbon a entraîné des impacts environnementaux et sanitaires majeurs, tandis que la gouvernance du JETP a fait face à des critiques liées au manque de transparence et à l'insuffisance des garanties sociales pour les travailleurs et les communautés minières.

Ces deux expériences rappellent qu'à l'heure où le Sénégal s'engage dans le JETP, la crédibilité et la durabilité d'une transition énergétique reposent sur l'inclusion effective des communautés, la transparence dans la gouvernance et le respect des droits locaux, sans quoi la transition risque de reproduire ou d'aggraver des injustices existantes.

La commune de Méouane : un parc solaire majeur pour le pays, mais une transition énergétique encore inéquitable pour les communautés

La commune de Méouane, située dans le département de Tivaouane (région de Thiès), est au carrefour de pressions multiples : expansion industrielle, en particulier celle des Industries Chimiques du Sénégal (ICS, acteur majeur du secteur des phosphates et des engrais), de la croissance démographique, de la pression foncière accrue et le développement agricole.

Elle abrite dans le village de Santhiou Mékhé un parc solaire sur 64 hectares, considéré comme le plus grand d'Afrique de l'Ouest. Exploité par Senergy depuis 2017, ce parc regroupe plus de 92 000 panneaux photovoltaïques pour une capacité installée de 29 MW, injectée directement dans le réseau national de la SENELEC (Société nationale d'électricité du Sénégal, concessionnaire de la production, du transport, de la distribution et de la vente de l'énergie électrique au Sénégal) via un contrat exclusif.

Initialement présenté comme un projet phare de la transition énergétique sénégalaise, ce parc solaire soulève désormais pour les communautés locales des débats sur la répartition équitable de ses bénéfices, la gestion de ses impacts environnementaux et sociaux, et le déficit de gouvernance locale qui entoure sa mise en œuvre.

Perceptions sur les retombées socio-économiques ; faibles et non pérennes

Lors de son inauguration en juin 2017 par le Président de la République Macky Sall, le parc solaire de Méouane a suscité de grands espoirs pour les communautés. La dimension socio-économique de la centrale à Méouane illustre un équilibre fragile entre les bénéfices ponctuels et les impacts négatifs perçus par les communautés.

Lors de la phase de construction, environ 300 personnes ont été employées, créant des opportunités temporaires de revenus aux populations, ainsi que l'a rappelé le directeur du Fonds souverain d'investissements stratégiques du Sénégal (FONSIS), lors de la cérémonie d'inauguration du parc solaire.

Le protocole d'accord avec les 75 ménages impactés par la construction du parc solaire, mentionné lors des entretiens, a permis de financer certaines infrastructures : clôtures d'écoles et de cimetières à Tongo, construction d'une maternité et de salles de classe équipées à Santhiou Mékhé, et aménagement d'un périmètre agricole de 14 hectares équipé d'un forage avec l'installation d'un comité de gestion du périmètre agricole. Une ferme maraîchère de quatre hectares a également été aménagée pour les ménages impactés, et une promesse de financement de 80 millions FCFA pour un centre médico-social avait été formulée.

Au cours de l'atelier organisé dans le cadre de la présente étude, les agents de la mairie rencontrés ont jugé que les retombées économiques directes pour la collectivité locale sont limitées. En effet, la production d'électricité est intégralement injectée dans le réseau de la SENELEC, sans mécanisme d'alimentation locale. Ceci, alors que sur les 89 villages jouxtant le parc solaire, une vingtaine n'est toujours pas raccordée à l'électricité. Par ailleurs, la promesse faite aux habitants par le promoteur de la centrale de leur permettre un accès à des panneaux solaires pour leurs activités agricoles n'a pas été tenue d'après plusieurs riverains rencontrés. Les fonds de la contribution économique à la valeur locative, à hauteur de 70 à 71 millions FCFA, ne furent initialement pas reversés localement, mais directement à Dakar abritant le siège social du promoteur de la centrale, privant ainsi la commune de ressources essentielles. Seule une mobilisation intense de la municipalité et l'intervention d'un expert juridique ont permis de récupérer ces contributions locatives à partir de 2021, mais les années antérieures restent perdues. De plus, alors que lors de la cérémonie d'inauguration le promoteur avait promis l'octroi de 4% de son capital aux populations ; dont 1% pour le conseil départemental et 3% pour la commune ;, aucune suite de mise en œuvre n'a été donnée à cette déclaration. Ces promesses non tenues

ont généré des frustrations et des sentiments d'injustice, ainsi que le déclare un élu local : « Il n'y a pas eu de suite après les engagements [...] on ne sait pas où en sont les promesses. »

L'octroi de 64 hectares de terres, jadis utilisées pour les activités agrosylvopastorales, à la centrale, est perçu par les communautés comme une expropriation ayant fortement impacté l'activité économique de la commune. Cette expropriation a engendré non seulement une perte de revenus pour les familles, mais aussi une réduction substantielle de la surface cultivable et d'élevage, accentuant les risques liés à l'insécurité alimentaire et au maintien des moyens de subsistance locaux. Par ailleurs, lors de l'atelier organisé dans le cadre de cet étude, les communautés et élus locaux venus de Meouane ont partagé le sentiment d'un défaut d'information sur le type de contrat en lien avec la centrale. Ces derniers avaient cru que les terres seront rendues aux communautés à la fin du contrat de 25 ans. Or, la SENELEC reprendra la propriété à la fin dudit contrat, ce qui a engendré un sentiment d'injustice concernant la compensation.

En matière d'emploi, la phase d'exploitation est nettement moins pourvoyeuse de main-d'œuvre, avec seulement quatre habitants maintenus dans des postes de nettoyage. Ceci, alors que des promesses d'emploi de deux membres par famille expropriée avaient été faites. Ces contreparties étaient perçues comme essentielles au consentement à l'expropriation, la terre étant un bien à transmettre aux générations futures.

La commune de Méouane qui, en plus de l'installation de la centrale, voit sa surface agricole s'amenuiser au cours des années avec les terres occupées par les ICS, subit un exode rural. Il ressort du focus group organisé dans le cadre de cette étude que l'absence de programmes structurés pour les femmes ; telles que la mise en place d'une unité de transformation ou d'un magasin de stockage ; et les jeunes renforce l'exclusion sociale, accentuent le sentiment de marginalisation et contribue à ce phénomène.

Perceptions sur les impacts environnementaux ; Limités, mais source d'inquiétudes

Dans le cas de Méaoune, les perceptions sur les impacts environnementaux partagées lors des ateliers et focus groups porte majoritairement sur la circulation d'engins lourds lors de la phase de construction ayant provoqué la détérioration des routes et des chemins agricoles, compliquant l'accès aux champs et aux marchés.

Les participants ont également soulevé des impacts environnementaux liés à la coupe d'arbres réalisée pour la construction de la centrale qui aurait contribué à l'érosion des sols et à la modification du microclimat, et fragilisé la biodiversité locale.

Bien que le promoteur ait négocié un programme de reboisement pour le village de Tongo et ses environs, son déploiement reste dépendant des conditions climatiques et n'a pas encore permis de compenser les dommages subis.

Perceptions sur la gouvernance du projet l'urgence de renforcer la transparence et la participation des collectivités locales

La gouvernance du projet énergétique à Méouane est perçue comme peu transparente et insuffisamment inclusive. Le comité de suivi du protocole mis en place est composé uniquement de représentants des ménages impactés et exclut la municipalité, limitant ainsi la participation institutionnelle et la visibilité sur la mise en œuvre des engagements du promoteur. Les élus locaux interrogés déplorent que des annonces importantes ; telles que le

reversement à la commune de 3 % ou 4% du capital de la centrale ; n'ont jamais été formalisées : « Le président de la République avait parlé de 3 % du capital de la centrale sera versé à la commune lors de son discours inaugural... mais rien n'a été formalisé, ni suivi. »

Les autorités locales rencontrées lors de la journée de partage et les enquêtes réalisées dans le cadre de cette étude se sentent marginalisées et mises à l'écart par le promoteur. Elles dénoncent l'impossibilité d'accéder à des informations sur le projet dans sa phase d'exploitation ou le fait qu'une seule réunion avec les populations n'ait été organisée par le promoteur, ce qui contribue fortement à un climat de méfiance.

Les autorités locales soulignent la nécessité de mettre en place des dispositifs articulant transparence des engagements, suivi multi-acteurs et reddition de comptes périodique accessible à toutes les communautés. Les communautés et les élus locaux recommandent plus précisément la création d'un comité multipartite de suivi, l'instauration d'une plateforme multifonctionnelle dédiée aux femmes et la mise en place d'une fondation pour encadrer les engagements sociaux et environnementaux de la centrale. Ces dispositifs seraient essentiels pour assurer une gouvernance participative, renforcer la confiance des habitants et garantir que les promesses initiales du projet soient effectivement mises en œuvre.

La population locale a exprimé aussi des attentes fortes en matière d'électrification, d'infrastructures, et de valorisation des activités productive à partir de l'énergie produite, notamment par l'installation de forages ou de systèmes solaires pour les exploitations agricoles. « Cette énergie doit aussi servir à l'économie locale [...] pas seulement alimenter le réseau national. » demande un habitant interrogé.

Si le parc solaire de Méouane constitue un atout stratégique pour la transition énergétique nationale, il révèle des inégalités persistantes dans la répartition des bénéfices et des impacts négatifs pour les communautés locales. L'expérience met en lumière l'urgence de renforcer la transparence, la participation institutionnelle et le suivi multi-acteurs, afin que les engagements du promoteur se traduisent par des retombées économiques, sociales et environnementales tangibles pour les habitants.

La création de mécanismes contractuels clairs, de plateformes participatives et d'initiatives ciblant les femmes et les jeunes apparaît essentielle pour transformer ce projet en un exemple concret de transition énergétique juste et inclusive.

La commune de Taïba Ndiaye ; un bilan de transition énergétique juste controversé et une gouvernance remise en question par les collectivités locales et les communautés

La commune de Taïba Ndiaye, située dans la région de Thiès, est aujourd'hui l'un des centres névralgiques de la production énergétique du Sénégal. Elle concentre plusieurs infrastructures majeures : le parc éolien de Taïba Ndiaye (158 MW avec 46 pylônes distants de 400 mètres chacune sur un tracé de 34 km), la centrale thermique de Tobene Power (115 MW à fioul lourd), et une centrale à charbon exploitée par les ICS (20 MW) pour leur propre production.

Cette concentration d'actifs énergétiques mixte positionne la commune au cœur de la transition énergétique nationale, mais l'expose également à des pressions sociales, et des cumuls de risques environnementaux et économiques considérables. Pour les communautés interrogées à Taïba Ndiaye, les projets énergétiques implantés dans la zone ont généré des effets contrastés pour la commune et ses habitants, selon le type de projet.

Perceptions sur les impacts socio-économiques ; un souffle d'opportunités important, mais des bénéfices encore limités pour les communautés

Le parc éolien de Taïba Ndiaye a généré des retombées économiques et sociales substantielles, bien qu'inégalement perçues par les personnes interrogées au cours de l'étude. Dans sa phase de construction, il a permis, d'après l'entretien avec des agents de la mairie, la création de près de 900 emplois temporaires. Des investissements sociaux significatifs ont également été réalisés par le promoteur de la centrale à savoir la construction d'un CEM à Thiallé (200 millions FCFA), l'équipement informatique du lycée de Taiba Ndiaye, ainsi que l'octroi de bourses étudiantes (10,8 millions FCFA par an). Les femmes ont bénéficié d'appuis spécifiques : cinq moulins à mil communautaires, 12 millions FCFA en crédits revolving, la mise en place de coopératives, et l'installation de forages facilitant le maraîchage et d'autres activités génératrices de revenus.

Le projet génère en outre des revenus récurrents pour la collectivité. Les loyers superficiaires atteignent 1,5 million FCFA par pylône par an, indexés sur une augmentation annuelle de 2 %, tandis que la contribution au Comité Local de Veille et de Liaison (CLVL) représente 1 % du chiffre d'affaires, soit un total 278 millions FCFA en 2024. Ces fonds transitent par le Trésor public national et sont budgétisés par la commune pour financer la santé, l'éducation, les activités des femmes et des infrastructures sociales. Le tracé des pistes menant aux pylônes a aussi contribué au désenclavement de certains villages, facilitant le transport des productions agricoles.

Cependant, ces acquis sont contrebalancés par des impacts négatifs perçus par les personnes rencontrées au cours des entretiens. Les indemnisations foncières sont jugées très insuffisantes par les habitants rencontrés ; car elles sont calculées sur des barèmes jugés obsolètes (105 FCFA/m², parfois 65 000 FCFA pour un terrain nu) ; et sans compensation réelle des pertes agricoles. L'un des participant au focus group souligne : ***« Notre village est réduit avec les pertes de terres causées par les centrales. »*** Le processus de compensation a également suscité une profonde humiliation, comme le mentionne l'un des participants aux focus groups organisés à Taïba Ndiaye : ***« Ils nous ont appelés à Tivaouane et le paiement s'est fait en public, sans discrétion. Nous avons eu écho que d'autres communautés ont été indemnisées mieux que nous. »*** .

Sur le plan agricole, selon les observations des habitants, les vibrations liées aux turbines affectent la productivité, en particulier celle des vergers de manguiers, dont les fleurs tombent prématurément. La dégradation des routes causée par le passage d'engins lourds et les atteintes à la biodiversité aviaire accentuent ces impacts.

Par ailleurs, la commune ne bénéficie pas directement de l'électricité produite, injectée dans le réseau national. L'accès reste géré par la SENELEC, avec des coûts inchangés : ***« Même pour électrifier un village, nous devons saisir la SENELEC »***, souligne un élu local interrogé. Les emplois durables générés par le parc restent très limités ; moins de dix postes crées ; avec une faible intégration de la main-d'œuvre locale. Enfin, certains engagements annoncés par les promoteurs de la centrale ; comme la création d'une fondation RSE et la réalisation d'infrastructures sociales supplémentaires ; n'ont pas été concrétisés, alimentant un sentiment de défiance.

Les bénéfices des centrales thermique et de charbon sont également perçus comme plus restreints ; surtout lorsqu'ils sont comparés à ceux générés par la centrale éolienne. Si la centrale thermique Tobène Power a financé plusieurs infrastructures, telles qu'un stade municipal, des pistes en latérite et un four à gaz pour les femmes potières, ces apports sont toutefois jugés très modestes par rapport aux externalités négatives. Comme l'exprime un étudiant : ***« Tobene Power dégage une fumée noire qui détruit nos cultures. Une récolte qui valait 600 000 FCFA peut aujourd'hui à peine atteindre 30 000 FCFA. »*** De même, la centrale à charbon des ICS reste la plus critiquée par les personnes interrogées, ses nuisances ; fumées, destruction des cultures, maladies respiratoires ; dépassent largement les retombées sociales ou économiques quasi inexistantes selon les communautés.

Ainsi, même si le parc éolien incarne, aux yeux de la communauté, une transition énergétique aux impacts environnementaux moindres que ceux des centrales thermiques, ses bénéfices demeurent fragiles, car ils s'accompagnent d'externalités négatives persistantes et de limites en matière de gouvernance.

Perceptions sur les impacts environnementaux ; Entre des turbines qui soufflent et de la fumée qui étouffe

Le parc éolien est perçu comme une alternative plus respectueuse de l'environnement. Il ne génère pas de fumées ni de polluants atmosphériques, ce qui constitue un avantage considérable par rapport aux centrales thermiques. Toutefois, ses impacts ne sont pas inexistants : occupation de terres agricoles, réduction des superficies cultivables, nuisances liées aux travaux d'installation, etc.

Parmi les externalités négatives, figurent notamment les atteintes à la biodiversité aviaire, avec des hélices blessant ou causant la mort d'oiseaux, comme l'a documenté l'étude Lumière Synergie pour le Développement de 2024. Il a d'ailleurs été mis en place dans la commune un groupe de suivi des impacts du parc éolien sur les la biodiversité aviaire dans une perspective de la protéger et la restaurer.

À l'inverse, la centrale thermique de Tobène Power et la centrale à charbon des ICS sont fortement associées à des nuisances environnementales par les collectivités locales et les communautés rencontrées. Les émissions de fumées noires, les déchets et les particules affectent la qualité de l'air et contribuent à la propagation de maladies respiratoires.

Les populations interrogées soulignent aussi les effets néfastes sur les cultures : des récoltes de manguiers, autrefois estimées à plusieurs centaines de milliers de francs CFA, ne rapportent aujourd'hui qu'une fraction de cette valeur, conséquence directe de la pollution d'après les communautés interrogées lors des entretiens et des interventions issues de l'atelier.

Dans cette perspective, l'éolien se distingue par son caractère plus « propre », tandis que les projets thermiques contribuent à la dégradation de l'environnement.



Discussion avec des femmes dans les sites de transformation de poissons à Bargny, Sénégal

Perceptions sur la gouvernance ; Entre promesses non tenues de rupture de confiance

La gouvernance des projets énergétiques à Taïba Ndiaye suscite de nombreuses critiques des communautés rencontrées, révélant une dynamique de centralisation des décisions et un déficit de transparence au niveau des promoteurs. Les communautés interrogées constatent que les décisions stratégiques sont principalement négociées entre les entreprises et la municipalité, sans véritable implication citoyenne. Les conventions signées avec les opérateurs privés sont perçues comme inaccessibles, incomplètes, voire « vides de contenu ». Le maire lui-même déplore : ***« Les conventions sont vides et dépourvues de réels avantages pour la collectivité »*** et rappelle que ***« le parc avait promis une fondation avec 1,2 million d'euros, mais jusqu'à présent, nous n'en savons rien. »***. Afin de combler ce déséquilibre institutionnel, la commune envisage de recruter un expert juridique pour renégocier les conventions d'exploitation, initialement signées pour vingt ans. Cette démarche illustre une volonté ; certes tardive mais non équivoque ; de reprendre la main sur un cadre contractuel jugé largement défavorable aux intérêts locaux par les autorités locales.

Bien que des comités multipartites existent ; notamment avec le parc éolien ; leur efficacité reste limitée. Plusieurs tensions ont émergé, notamment autour de l'emploi permanent des jeunes. L'élaboration des critères de recrutement s'est faite sans réelle implication de la population, provoquant frustrations et conflits. Un comité de sélection, initialement mis en place au niveau de l'arrondissement pour plaider en faveur d'une discrimination positive, n'a pas été intégré dans les négociations. Le président de l'association des jeunes souligne l'inutilité d'initiatives non suivies d'effets concrets : ***« 30 jeunes ont été formés par le parc sur le solaire mais sans suite»***

Historiquement, le projet a été porté par des acteurs locaux ; le premier mât du parc éolien a été conduit par l'actuel maire alors technicien supérieur ; et validé par une délibération municipale cédant 42 hectares pour l'implantation des pylônes. Cependant, les élus locaux se sont sentis totalement exclus de la gouvernance du projet, ce qui a favorisé la circulation de rumeurs et d'informations partielles ou incorrectes, et entrainé une perte de contrôle politique locale.

C'est seulement après l'émergence de tensions ; liées à la perception d'une propagation de la désinformation et à des conflits fonciers ; qu'un cadre de concertation a été instauré. Les membres de ce cadre, formés à la gestion des conflits, ont travaillé avec les autorités administratives pour apaiser les différends. Parallèlement, un comité multipartite, mis en place à l'initiative du parc éolien, visait à établir un consensus autour de la priorité à l'expertise et à la main-d'œuvre locale, ainsi qu'à orienter les investissements sociaux.

Le manque de visibilité sur les conventions ; perçues comme ***« vides de contenu »*** ; accentue le cloisonnement de la collectivité dans la gouvernance des projets et fragilise son rôle dans l'orientation pertinente des investissements sociaux. Ce manque de cohérence alimente les doutes chez les personnes enquêtées sur la traçabilité des fonds et fragilise la confiance entre les acteurs locaux et les entreprises.

Le cas de Taïba Ndiaye illustre un modèle de gouvernance caractérisé par une centralisation du projet, une faible inclusion citoyenne et une gouvernance réactive plutôt que proactive des tensions sociales et foncières. Les ajustements institutionnels récents (recrutement à venir d'un juriste par la commune, mise en place de cadres de concertation) montrent une volonté locale de rééquilibrer les rapports de force, mais restent fragiles et insuffisamment structurés pour garantir une transition énergétique véritablement juste et inclusive.

La commune de Malicounda : Deux centrales, deux leçons; quand la gouvernance locale fait différence dans les projets énergétiques

La commune de Malicounda, située dans le département de Mbour (région de Thiès) est devenue un pôle énergétique majeur pour le Sénégal. Elle accueille deux centrales électriques stratégiques, une thermique de 120 MW (projet d'État, opérationnelle en 2023) et une solaire de 22 MW (partenariat public-privé, opérationnelle depuis 2016). Ces infrastructures, essentielles pour l'atteinte des objectifs nationaux de production électrique, illustrent à la fois le potentiel de retombées locales positives et les risques environnementaux, sociaux et institutionnels lorsque la gouvernance reste centralisée ou incomplète.



Un pêcheur sur le fleuve de Saint-Louis, au Sénégal © Sun_Shine/ Shutterstock

Perceptions sur les impacts socio-économiques ; Des retombées contrastées entre promesses et réalité

Les deux projets énergétiques implantés à Malicounda ; la centrale thermique et la centrale solaire ; ont généré des retombées socio-économiques significatives, mais très contrastées selon les perceptions des communautés locales.

Du côté de la centrale thermique, les premières réactions ont été marquées par des tensions liées à l'expropriation et à la faiblesse des indemnisations. Plusieurs propriétaires avaient dénoncé les barèmes appliqués, jugés très en deçà de la valeur réelle du foncier. Comme l'explique un habitant rencontré lors de l'étude : ***« J'ai perdu 15 hectares à côté de la centrale thermique alors que je n'ai pas été consulté avant l'octroi des terres à la SENELEC »***. La frustration s'est également nourrie d'un sentiment d'exclusion : certains estiment que la validation du projet a été portée par des personnes extérieures, ***« présentées comme représentants des communautés »***, alors même qu'elles n'étaient pas directement concernées.

Une fois la phase de sensibilisation organisée, les populations ont finalement accepté le projet en raison de son importance stratégique pour le pays et des attentes pour leurs terroirs. Cette centrale, d'une capacité de 120 MW, génère environ 200 millions de FCFA par an pour la collectivité, ce qui constitue une contribution non négligeable aux finances locales. Des investissements sociaux ont également été réalisés, notamment un appareil d'échographie d'une valeur de 25 millions de FCFA, l'installation de lampadaires solaires pour l'éclairage public et les écoles, le lancement d'un programme de 550 lampadaires et l'engagement de construire un stade multifonctionnel. Toutefois, les habitants soulignent le faible accès des jeunes et des femmes aux opportunités d'emploi, même pour des postes ne nécessitant pas de qualification, ainsi que l'absence de soutien spécifique aux groupements féminins et aux initiatives locales de développement économique.

À l'inverse, la centrale solaire semble s'inscrire dans un modèle de négociation plus abouti. Dès le départ, la commune s'est dotée d'un conseiller juridique pour défendre les intérêts des populations. Les indemnisations ont été plus substantielles d'après l'agent municipal rencontré : la commune a pu négocier avec les promoteurs 300 millions de FCFA pour les propriétaires fonciers pour leur indemnisation et 300 millions de FCFA pour la collectivité. Cette dernière a réinvesti ces fonds dans l'électrification de huit villages.

L'accord mentionné par l'agent municipal au cours de l'entretien a été signé devant notaire et a également permis d'obtenir des avantages durables : la présidence du conseil d'administration est confiée au maire, une participation au capital de l'entreprise à hauteur de 5 %, la construction d'une maternité, l'installation de 250 lampadaires, l'aménagement d'infrastructures routières et une politique de recrutement priorisant la main-d'œuvre locale (50 % pour les emplois qualifiés et 80 % pour les non-qualifiés).

Néanmoins, lors du focus group avec les communautés et les autorités locales il est ressorti que certaines promesses tardent à se concrétiser, notamment le recouvrement effectif des 5 % du capital, le respect du quota pour les emplois qualifiés et l'aménagement des 20 hectares de périmètres maraîchers promis.

Perceptions sur les impacts environnementaux ; Entre nuisances et meilleure acceptabilité

Les appréciations des impacts environnementaux des deux projets par les personnes rencontrées à Malicounda sont mitigées d'une centrale à une autre. En effet la centrale thermique, est fortement critiquée par les communautés interrogées pour ses nuisances sonores et la fumée dégagée. En effet les populations riveraines de la centrale thermique dénoncent des pollutions sonores et atmosphériques persistantes : bruit constant, dégagements de fumées noires visibles qui se déposent sur les maisons et les cultures, ainsi qu'une détérioration de la santé publique. Un habitant rencontré témoigne : ***« Chaque matin, nous retrouvons de la fumée noire et huileuse dans nos maisons. En plus, nos bâtiments tremblent. »***

Ces nuisances peuvent contribuer à une détérioration progressive de la qualité de vie des populations locales, aggravée par la perte de terres agricoles liées à l'installation de la centrale compensée par des indemnisations jugées trop faibles et inéquitables.

Perceptions sur la gouvernance des projets ; Entre centralisation des décisions et inclusion partielle

La gouvernance des deux projets à Malicounda illustre deux dynamiques distinctes, révélant à la fois des avancées et des limites structurelles.

La centrale thermique, pilotée par l'État via la SENELEC, a été marquée par une forte centralisation des décisions, une faible consultation des populations et un sentiment de ***« politisation »*** des audiences publiques d'après les communautés rencontrés. Ces dernières ont eu le sentiment que leurs voix ne pesaient pas dans les arbitrages initiaux, ce qui a provoqué des tensions autour de la légitimité des représentants consultés. De plus, le manque de transparence soulevée par les communautés sur l'utilisation des redevances locales par la mairie et sur les modalités de recrutement ont alimenté une méfiance persistante.

La centrale solaire a introduit un modèle de gouvernance plus collaboratif. La signature d'une convention notariée, la mise en place de comités de suivi mensuels et d'un comité pour l'emploi et l'entrepreneuriat représentent des innovations en matière de participation et de contrôle des engagements. La présence institutionnelle de la commune dans la gouvernance – notamment par la présidence du conseil d'administration – marque une avancée vers la décentralisation des bénéfices et du contrôle local. Toutefois, cette inclusion demeure partielle d'après les communautés interrogées. Les consultations ont été tardives, certains engagements clés ne sont pas encore exécutés, et l'accès limité à l'information sur la nature du projet ainsi que les bénéfices attendus renforce le risque de frustration et de désengagement communautaire.

Dans les deux cas, les participants au focus group ont mentionné que les femmes et les jeunes restent largement sous-représentés dans les processus décisionnels et les retombées économiques directes. Les mécanismes de dialogue ne suffisent pas à garantir l'équité dans la redistribution des revenus et des opportunités. À plus long terme, ces failles de gouvernance fragilisent la confiance dans les projets énergétiques, augmentent les risques de conflits sociaux, d'inégalités territoriales et de capture des bénéfices par des acteurs éloignés des zones d'impact.



Visite des sites de transformation de poissons à Bargny, Sénégal

Le JETP : un outil nécessaire pour la transition énergétique, mais limité et peu inclusif

Les communautés et les autorités locales rencontrés au cours de cette étude et durant l'atelier de partage comprennent la nécessité d'abandonner les énergies fossiles au profit du renouvelable (qu'il s'agisse du solaire ou de l'éolien), et l'enjeu climatique lié au développement et au renforcement des énergies propres dans le secteur de l'énergie. Dans les quatre communes visitées, la transition énergétique est globalement comprise comme le passage d'un modèle dépendant des énergies fossiles vers des sources renouvelables et moins polluantes (solaire, éolien, biomasse, etc.).

Partout dans les quatre communes visitées, elle est souhaitée pour réduire les impacts environnementaux et sanitaires des projets énergétiques polluants (charbon, thermique fuel lourd, pétrole, gaz) et pour moderniser le système de l'accès à l'électricité.

Toutefois, elles demandent une transition juste, ancrée dans les territoires, avec des bénéfices concrets : accès à une énergie abordable et suffisante y compris pour les activités de production ou de cuisson, création emplois durables pour la population, développement d'infrastructures sociaux de bases accompagné d'un soutien aux activités économiques des populations les plus vulnérables, notamment les femmes et les jeunes dans les communes hôtes des projets énergétiques. Parmi toutes les communes visitées, seule la centrale Taïba Ndiaye procure de l'énergie de production aux femmes potières par le biais d'un four à gaz. Dans toutes les autres localités, les agriculteurs continuent d'utiliser du carburant pour leur travaux agricoles et certains de leurs quartiers n'ont pas accès à l'électricité malgré la présence de centrale dans leurs localités.

Les quatre communes souhaitent une transition énergétique accélérée mais refusent qu'elle se fasse sans elles, ni au détriment de leurs droits, ni au profit exclusif des entreprises exploitantes. La transition vers les énergies renouvelables ne doit pas se faire au détriment de l'accès à l'électricité nécessaire au développement des activités économiques, ni engendrer des injustices sociales ou environnementales lors du passage à l'éolien ou au solaire.

Parallèlement à la compréhension et l'acceptation commune des communautés sur la transition juste vers des énergies propres, cette étude a relevé quelques particularités des perceptions des communes sur le JETP, liées à leur contexte et leur besoin spécifique et intérêts stratégiques.

Bargny

Dans la commune de Bargny, une certaine méfiance subsiste à l'égard du plaidoyer pour une rupture avec les énergies fossiles, conséquence de la mauvaise expérience vécue par les communautés avec la centrale à charbon, symbole d'une politique énergétique jugée incohérente avec la transition vers des énergies propres. En raison de sa proximité avec Dakar, centre des débats sur la transition énergétique, la connaissance du JETP reste partielle, souvent transmise par la société civile, notamment Lumière Synergie Développement (LSD). Les communautés expriment également un fort rejet de l'utilisation des fonds du JETP pour compenser les impacts du charbon. Comme le souligne un leader communautaire interrogé : **« On a entendu parler du JETP, mais on ne comprend pas ce que c'est… L'accord a été signé sans que la population ne comprenne vraiment ce que cela implique. »** Enfin, les participants au focus group associent la transition énergétique à une rupture nécessaire avec le charbon et dénoncent l'incohérence d'une transition qui maintient la centrale à charbon de Bargny : **« Si on parle de transition énergétique, pourquoi continuer à investir dans le charbon ? »**



Centrale à charbon de Bargny, Sénégal

Taïba Ndiaye

À Taïba Ndiaye, les acteurs communautaires et les jeunes leaders adhèrent à la nécessité d'un modèle énergétique fondé sur les ressources renouvelables : ***« Il faut se tourner vers des énergies vertes, propres, comme le solaire, l'éolien ou la biomasse ».*** Toutefois, la méfiance reste vive face à un processus perçu comme centralisé et technocratique. Le JETP est y quasi inconnu, sauf pour seuls quelques jeunes ou le leader communautaire qui en ont entendu parler, parfois via les organisations de la société civile comme CRADESC, un think tank sénégalais engagé dans la recherche et le plaidoyer pour les droits économiques, sociaux et culturels des communautés, mais sans en comprendre réellement les implications, ce qui alimente un sentiment d'exclusion dans le processus de décision. Il sera primordial que le JETP bénéficie d'un portage institutionnel décentralisé dans les communes accueillant les projets, que l'emploi des jeunes dans les zones d'implantation soit pris en compte, et que les collectivités soient correctement préparées à sa mise en œuvre.



Annexe Mairie de Taiba Ndiaye, Sénégal

Méouane

À la différence dans les autres communes, les communautés à Méouane montrent une compréhension plus avancée sur la transition énergétique (grâce à des organisations comme Women In Mining), qu'elles perçoivent toutefois comme étant inachevée. La transition énergétique, telle que mise en œuvre sur le terrain, est perçue comme déconnectée aux besoins des populations, notamment en termes d'accès à une énergie pour améliorer l'agriculture, moderniser les activités de cuisson des femmes et une électricité productive. Le JETP est toutefois totalement méconnu dans cette zone, tant par les élus que par les populationse interrogées.

Si ce mécanisme venait à être mis en œuvre, il devra s'inscrire dans un modèle de transition territorialisé, où l'énergie produite soutient directement l'économie locale avec une implication réelle des municipalités dans la gouvernance.



Centrale éolienne de Taiba Ndiaye, Sénégal

Malicounda

Malicounda, quant à elle, fait montre d'une plus grande confiance face au processus de transition vers des énergies propres, du fait d'une négociation plus structurée du contrat du projet. Les engagements y sont clairement définis, soutenus juridiquement en amont et formalisés devant notaire, incluant notamment une entrée dans le capitale à hauteur de 5 %, l'occupation de la présidence du conseil d'administration de la centrale par une équipe bien préparée, ainsi qu'un mécanisme de suivi périodique. Néanmoins, les communautés expriment encore de fortes attentes en matière d'inclusion. Cette perception plus positive résulte de la forte capacité des autorités municipales à jouer leur rôle dans le processus de négociation du projet, soutenue par l'engagement du maire et l'appui d'organisations de la société civile comme Enda Energie, une ONG sénégalaise qui accompagne les communautés dans les processus de transition énergétique et de développement durable.



Site de transformation de poissons à Bargny , Sénégal

Lumière Synergie pour le Développement (LSD), une association qui organise des actions de recherche, de renforcement des capacités et de plaidoyer pour défendre les droits des communautés affectées par des projets de développement, mais aussi pour promouvoir la transparence et la redevabilité dans ces processus. La transition énergétique est perçue comme une opportunité de développement territorial, mais elle nécessite encore un renforcement des intercommunalités et des mécanismes de gouvernance locale pour générer une plus grande valeur ajoutée et créer de la richesse pour les populations. Par ailleurs, la connaissance du JETP reste très faible dans l'ensemble, et les attentes des communautés se concentrent sur l'accès universel à l'électricité, la reconnaissance de leurs droits et l'accompagnement des municipalités.

La vulgarisation et le déploiement du message sur le JETP dans les communautés est possible, en grande partie grâce à la politique d'inclusivité du gouvernement sénégalais dans le processus de développement du JETP. En effet depuis deux ans le Gouvernement a intégré dans sa démarche la consultation et la co-construction du plan d'investissement du JETP, à travers des sessions d'informations ou de partage de document avec la plateforme PACTEJ. Ce processus a considérablement facilité l'accès à l'information de la société civile nationale, ainsi que sa capacité à saisir le gouvernement sur les aspects liés à la gouvernance, notamment la transparence et l'inclusivité.

Enfin, il est ressorti des entretiens que les communes hôtes des projets énergétiques et les collectivités territoriales, qui sont pourtant des acteurs centraux dans la transition, semblent rester en marge des discussions sur les stratégiques nationales. Cette situation confirme nos travaux antérieurs qui identifient trois axes prioritaires pour rétablir la confiance et assurer le succès du JETP :

Inclusion institutionnalisée : impliquer systématiquement les collectivités territoriales et les représentants communautaires aux instances de planification et de suivi du JETP.

Transparence : diffuser des informations accessibles, vulgarisées, sur les objectifs, financements et implications du JETP, pour corriger les asymétries d'information, combattre la méfiance et anticiper sur les conflits.

Retombées locales tangibles : garantir que la transition énergétique bénéficie d'abord aux communautés hôtes, via l'électrification locale, l'accès à une énergie de production et de cuisson propre, le soutien à l'agriculture et aux petites et moyennes entreprises, la création d'emplois durables et le respect des engagements contractuels.

Les collectivités et communautés exigent des bénéfices concrets des projets énergétiques : les projets de transition énergétique déjà en cours au Sénégal font face à la réalité de terrain dans leur phase de développement et d'exploitation et devront servir de leçons apprises pour toutes les parties prenantes, en particulier le gouvernement, les opérateurs et les organismes de financements de ces centrales.

L'expérience de l'exploitation minière montre qu'un quitus environnemental ne garantit pas à lui seul une bonne mise en œuvre des projets. Les zones accueillant des centrales solaires et éoliennes ne font pas exception, avec des externalités négatives pouvant affecter les populations riveraines. En effet, au regard du vécu et des plaintes des communautés, on peut affirmer que les énergies renouvelables ne se traduisent pas toujours par acceptation, bénéfices ou réduction des griefs socio-économiques et environnementaux.

De Bargny à Malicounda, en passant par Taïba Ndiaye et Méouane, les communautés et les collectivités territoriales ont relevé des facteurs structurels ayant entraîné une perception d'échec ou de succès des projets énergétiques ;

Dans les territoires, les projets énergétiques accentuent les vulnérabilités des femmes tout en restreignant leur accès aux retombées économiques

Dans l'ensemble des sites visités, les femmes apparaissent comme les premières victimes des externalités négatives liées aux projets énergétiques.

À Bargny, la centrale à charbon semble avoir aggravé la précarité des femmes mareyeuses en compromettant l'activité de transformation du poisson, réduisant leurs revenus et leur autonomie économique.

À Malicounda, la centrale thermique a entraîné une dégradation de l'environnement et des terres agricoles, privant les femmes de leurs moyens de subsistance traditionnels, notamment l'agriculture vivrière, sans leur offrir d'alternatives d'emploi adaptées.

Dans les zones de **Méouane** et **Taïba Ndiaye**, où dominent les projets solaire et éolien, les externalités se traduisent différemment : l'accaparement des terres réduit l'accès des femmes à l'agriculture de proximité, tout en accentuant leur dépendance économique. Par ailleurs, les emplois créés par ces projets; gardiennage, nettoyage, maintenance ; restent peu accessibles aux femmes, faute de dispositifs spécifiques de recrutement ou de formation.

Cette marginalisation renforce les inégalités de genre dans la répartition des bénéfices locaux. Enfin, dans les quatre communes, un constat transversal émerge : les retombées sociales promises (appuis financiers, infrastructures, projets communautaires) bénéficient rarement directement aux groupements féminins.

Les femmes sont largement absentes des processus de consultation et de négociation, ce qui limite leur capacité à défendre leurs intérêts. Ainsi, malgré la diversité technologique des projets (charbon, thermique, solaire, éolien), les femmes partagent une même réalité : celle d'être exposées aux pertes (santé, environnement, foncier) sans bénéficier pleinement des gains socio-économiques.



Site de transformation de poissons à Bargny , Sénégal

Parmi toutes les communes visitées, celle de Malicounda, même s'il y a encore besoin d'une amélioration de son cadre de gouvernance notamment en ce qui concerne le volet participation communautaire, fait figure d'exception et de cas d'école en termes d'impact réel pour les communautés, plus particulièrement avec la centrale solaire.

Certes, il existe des bonnes pratiques dans les autres communes ; notamment la création d'un cadre de concertation à Méouane à la suite des tensions, ou l'existence d'investissements sociaux à Taïba Ndiaye.

Néanmoins, l'engagement des autorités locales à Malicounda reste sans commune mesure et a fortement permis aux collectivités et communautés de tirer des bénéfices de la transition énergétiques. En effet, leur forte implication dans le processus de négociation à travers la figure du maire, ainsi que, même de manière plus limitée, dans le suivi de certains investissements sociaux a permis à divers secteurs de la vie de la commune d'engranger des bénéfices.

Le cas de Malicounda démontre qu'un véritable engagement des autorités locales dans la gouvernance peut aider à balancer positivement les impacts des projets énergétiques, en renforçant la capacité institutionnelle et de négociation, en favorisant l'accès à l'électricité des communautés, en créant des opportunités économiques et sociales, et enfin en mettant en place un cadre de partenariat et de coopération public-privé efficace au bénéfice d'une transition juste et équitable.

Toutefois, ce cadre contractuel ne saurait suffire à lui seul pour garantir le respect des engagements des entreprises face aux communautés. Dans cette perspective le gouvernement pourrait réfléchir à améliorer le cadre légal de la responsabilité sociale des entreprises, en instituant un fonds de garantie RSE auprès de la Caisse de Dépôt et de Consignation, à l'image du fonds de réhabilitation de l'environnement afin de contraindre les entreprises à respecter leurs engagements envers les collectivités territoriales.

Recommandations

Pour le gouvernement central (Ministères Énergie, Environnement, Collectivités, Finances)

- Proposer, exiger et publier les contrats d'investissements standardisés et opposables : le gouvernement devrait appuyer l'élaboration d'un contrat type pour les projets énergétiques, et devrait exiger la publication intégrale (ou au moins des annexes RSE, calendrier de versements et clauses de contentieux) des conventions d'exploitation et des protocoles d'accord, afin de prévenir l'opacité, faciliter le contrôle et limiter les détournements des objectifs des interventions des promoteurs dans les communes.
- Renforcer les compétences juridiques et techniques des collectivités territoriales: le gouvernement devrait penser à réviser le code des collectivités locales pour donner plus de pouvoir aux communes et prévoir leur participation aux négociations des projets implantés dans leur zone. Par ailleurs le code devrait se traduire en cohérence avec les différentes lois existantes (énergie, mines, environnement, contenu local, etc.) et qui ont un lien direct avec les possibles impacts des activités économiques et environnementales des communautés
- Conditionner toute approbation d'un projet à l'implantation à un plan d'intégration territoriale, et obliger que les plans développés par les opérateurs soient arrimés aux plans locaux de développement des communes et validé conjointement par les autorités locales et les communautés afin d'éviter la synchronisation des différents plans, et garantir une allocation prioritaire des redevances aux priorités locales.
- Imposer aux bailleurs et banques privées des obligations fiscales et contractuelles: le gouvernement devrait exiger des bailleurs/ banques privées l'inclusion de clauses suspensives des projets en cas de non-conformité par exemple dans la publication environnementale, avec la création d'un compte séquestre local pour redevances ; ce qui pourrait mettre une pression contractuelle sur le promoteur pour respecter ses engagements sur la RSE
- Réformer les barèmes d'indemnisation et des mécanismes fonciers : le gouvernement devrait actualiser et harmoniser les barèmes pour refléter la valeur marchande locale et les pertes de revenus des communautés, et intégrer des indemnisations complémentaires liées aux pertes de production et requalification foncière, pour réduire les contestations foncières et les risque de contentieux.

Pour les collectivités territoriales (mairies)

- Renforcer les capacités juridiques et techniques des collectivités avant le processus de négociation des projets : les collectivités devraient systématiquement faire appel à conseil juridique et bureau d'études (EIA indépendant, valorisation foncière) avant signature, budgétiser ces services et obtenir leur prise en charge partielle via bailleurs afin d'éviter les cessions inégales et se doter plus de pouvoir de négociation.
- Mettre en place des comités multipartites locaux légalement mandatés : les mairies devraient créer un comité multipartite (mairie, OSC, femmes, jeunes, opérateur, État) avec un mandat écrit, un calendrier public et un droit d'accès aux procès-verbaux et comptes rendus afin d'éviter la création de comités inopérants et exclusifs.
- Maîtriser l'assiette foncière et le registre du domaine local : les mairies devraient établir un cadastre/registre des parcelles impactées, les contrats notariés et la liste des bénéficiaires d'indemnités (anonymisée si nécessaire) afin de prévenir des expropriations injustes et de permettre une traçabilité des paiements.

Pour les opérateurs / promoteurs (Senelec, Solaria/Senergy, Tobene, ICS, parcs éoliens)

- Contractualiser et financer un programme de développement local contraignant : les opérateurs devraient inscrire dans un contrat notarié une feuille de route avec des indicateurs mesurables dans les domaines de la formation d'une potentielle main-d'œuvre locale, des infrastructures, la RSE opérationnelle, et l'électrification locale prioritaire. Par ailleurs les opérateurs devraient garantir une portion des redevances qui serait bloquée dans un compte séquestre libérable sur atteinte des performances du programme de développement local.
- Développer un programme obligatoire de formation et d'employabilité durable : les opérateurs et promoteurs devraient investir dans un plan de montée en compétences des locaux (apprentissage, BTS/technicien énergie) pour transformer un quota en emplois réels dans la phase d'exploitation des centrales.
- Mettre en place des mécanismes de mesure opérationnelle de mitigation environnementale: les promoteurs devraient mesurer de manière permanente les risques de nuisance environnementale des projets énergétiques (filtres, dépoussiérage, compactage de pistes, contrôle des émissions), us développer des programmes de reboisement opérationnel avec un calendrier qui sera rendu public et disposer d'un mécanisme d'un mécanisme de surveillance environnementale faisant l'objet d'un audit indépendant.
- Faire preuve d'une transparence financière et de gouvernance locale : les opérateurs, de concert avec le gouvernement, devraient verser les redevances au niveau local, publier les rapports annuels RSE & financiers locaux, établir une fondation RSE avec une gouvernance mixte (communauté, société civile, opérateur, État) afin de lutter contre les détournements et renforcer la légitimité des projets.

Pour la société civile et les groupements communautaires

- Renforcer la sensibilisation, la formation et la mobilisation communautaire sur les thématiques centrales liées à la transition énergétique et le JETP
- Renforcer la sensibilisation des communautés et collectivités et les capacités de surveillance citoyenne et de documentation des projets : les OSC devraient appuyer la collecte de données participatives (mécanisme de plainte des communautés, registre d'incidents sanitaires et environnementaux, etc.), la formation de comités femmes/jeunes pour la négociation et le suivi des projets afin de constituer un contre-pouvoir pour exiger une reddition de comptes.
- Accompagner les collectivités sur les aspects juridiques et techniques, ainsi que la mobilisation stratégique ; les OSC devraient apporter un soutien sur les recours ciblés par les collectivités et les communes (ex. recouvrement des redevances, contestation des contrats, etc.) et sur les négociations des contrats des projets.
- Développer des mécanismes d'anticipation et d'alerte dans les zones abritant les projets et tenir compte de l'histoire des territoires, des savoirs traditionnels et des modes d'organisation communautaire.

Pour bailleurs / Institutions Financières / partenaires internationaux

- Conditionner les financements des projets au respect des politiques de redevabilité sociales, environnementales et de transparence ;
- Exiger la réalisation et la publication d'audits sociaux et environnementaux indépendants à chaque phase du projet, ainsi que la transparence totale des contrats, des redevances, et des mécanismes de suivi ;
- Lier les décaissements au respect vérifiable des mesures de mitigation et des engagements en termes de compensation et de réinstallation des communautés impactées
- Allouer une part dédiée des financements au développement de formations professionnelles certifiantes pour les jeunes et les femmes dans les métiers liés aux chaînes de valeur énergétique.
- Financer des dispositifs d'accompagnement technique des collectivités territoriales (juridique, urbanistique, gouvernance énergétique) pour renforcer leur capacité à négocier, suivre et contrôler les projets énergétiques sur leur territoire ;
- Soutenir la documentation, la capitalisation et la diffusion des bonnes pratiques en matière de gouvernance locale, de redevabilité sociale et de transition énergétique inclusive dans les cadres nationaux et internationaux du JETP

Conclusion

Le Sénégal se trouve à un carrefour stratégique où la promesse d'une transition énergétique juste, telle que portée par le JETP, ne peut se concrétiser sans une transformation en profondeur de la manière dont les projets énergétiques sont pensés, financés et mis en œuvre à l'échelle locale. Les exemples analysés dans ce briefing ; de Bargny à Méouane, de Taïba Ndiaye à Malicounda ; mettent en lumière les écarts persistants entre les ambitions affichées et les réalités vécues par les communautés.

Ils démontrent que le succès ou l'échec d'un projet énergétique ne tient pas uniquement à la technologie ou au volume d'investissement, mais surtout à la qualité de la gouvernance, à la transparence des processus, l'inclusion et à l'effectivité des droits des populations concernées.

La transition énergétique ne peut se réduire à un discours technocratique ou institutionnel déconnecté des territoires. Elle doit être vécue, ressentie et coconstruite avec les premiers concernés : les communautés qui accueillent les projets. Ces populations attendent des bénéfices tangibles ; accès direct à l'électricité, emplois décents, soutien aux activités productives, investissements sociaux concrets ; et non à des promesses différées ou des compensations symboliques face à des pertes bien réelles.

Leur implication ne peut se limiter à des consultations formelles tardives : elle doit être structurée, anticipée et accompagnée.

Ce briefing appelle à une refonte de l'approche actuelle : donner aux collectivités territoriales les moyens juridiques, techniques et financiers de négocier équitablement avec les investisseurs ; intégrer des clauses sociales, environnementales et de redevabilité dans les contrats ; établir des mécanismes de suivi et de contrôle communautaire ; inscrire des quotas d'emplois locaux et des formes innovantes de participation au capital.

Il s'agit également de rompre avec les logiques extractives qui ont marqué négativement les précédents cycles de développement énergétique, pour faire de chaque projet une opportunité de transformation structurelle, de réduction des inégalités territoriales et de renforcement de la démocratie locale.

Pour le Sénégal et les partenaires techniques et financiers du JETP, cette transition ne saurait être pilotée uniquement depuis les capitales ou les sièges internationaux. Elle doit s'appuyer sur une compréhension fine des dynamiques locales, sur un investissement réel dans le renforcement des capacités des collectivités, et sur une volonté politique forte de conditionner les financements à des résultats sociaux et environnementaux mesurables.

Cela suppose également une gouvernance renouvelée, centrée sur la transparence, la redevabilité et la co-responsabilité des parties prenantes à toutes les étapes du cycle de vie des projets.

Auteurs

Abdoulaye Ba (NRGI) , Aida Diop (NRGI) , Ndeye Fatou Sy (LSD), Safiétou Fall (WIM Sénégal) , Gnagna Diène (WIM Sénégal)

Remerciements

L'équipe de recherche tient à exprimer sa profonde gratitude à Aly Sagne et Aby Dia (LSD), Ana Carro, Aaron, Amir, Daouda et Abir pour leur relecture attentive et leurs contributions constructives à ce briefing. Leurs observations et suggestions ont permis de renforcer la précision des analyses, la clarté des arguments et la portée des recommandations formulées. Leur appui et leur regard critique ont été essentiels pour améliorer la qualité finale de ce document. Les auteurs remercient aussi l'ensemble des personnes qui ont contribué à enrichir ce travail lors de l'atelier de partage des résultats préliminaires.

Babacar Sarr (COMNACC) ; Magatte Ndiaye (Commune de Taiba Ndiaye) ; Yanda Sow (AJETREPE) ; Ibrahima Ngom (CRADESC/PACTEJ) ; Ibrahima Balde (CN ITIE) ; Maissa Faye (Commune de MALICOUNDA) ; Demba Seydi (CAJUST) ; Serge Louis Dethie Cisse (Syndicat des cadres de la SENELEC) ; Gnagna Diene (GMP ITIE) ; Ali Ousman Khafiz (NRGI) ; Aloise Iyane Ngor Diouf (Teranga Lab) ; Abdou Diouf Mbaye ; Ousmane Kande ; Angelique Bakhoum (Enda Energie)Genevieve Irene Diouf (AJE) ; Moustapha Diagne (SYTIC CNTS) ; Serigne Saliou Sene (ENDA LEAD) ; Awa Traore (Africa Climate Insigths) ; Papa Fara Diallo (PCVP Senegal) ; Aliou Faye (Commune de Malicounda) ; Ndeye Fatou Diouf (WIM Senegal) ; Elhadji Diop (Commune de MEOUANE) ; Modou Diop (Commune de Meouane) ; Abdoulaye Fall (Commune de Taiba NDIAYE) ; Assane Diack (Commune Malicounda) ; Bineta Ndour (CNTS FC) ; Fatou Samba (Commune de Bargny) ; Daouda Gueye (Commune de Bargny) ; Alexandre Lette (Teranga Lab) ; Mohamadou Fadel Diop (OXFAM)

À propos de NRGI

L'Institut de gouvernance des ressources naturelles (NRGI, Natural Resource Governance Institute) est une organisation indépendante à but non lucratif qui encourage un processus décisionnel ouvert et inclusif dans le domaine des ressources naturelles et de la transition énergétique. Nous travaillons en partenariat avec des réformateurs au sein des gouvernements et de la société civile pour élaborer et mettre en oeuvre des politiques justes fondées sur les faits et les priorités des populations des pays émergents riches en ressources naturelles. Pour en savoir plus, consultez www.resourcegovernance.org

Natural Resource Governance Institute